

Spécial Mouvement 2006

Recrutements - ZEP - Fermetures de postes



**Etat d'urgence
pour l'École**

Page 2



Sommaire

-
- Page 1 Edito.
- Page 2 Action, carte scolaire.
- Page 4 Mouvement 2006.
- Page 6 Fiche Mouvement 2006.
- Page 7 ISSR, DEPS, DDEAS, L.A. Direction d' école.
- Page 8 FC, Pentecôte, retenues grève, LAPE, semaine contre le racisme.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 162
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

Précarité, casse des services publics : STOP !

Les opérations de cartes scolaires ont renforcé la participation des enseignants dans la mobilisation du 2 février pour défendre l'École, pour réclamer une revalorisation des salaires, mais aussi pour une politique de l'emploi public et des réponses aux besoins des services publics. Dans le Var, de nombreuses fermetures de classes sont annoncées pour la rentrée, notamment en ZEP et en maternelle. Cela va engendrer une augmentation des effectifs et une diminution de la scolarisation des enfants de 2 ans : tout le contraire de ce qui a été démontré, en matière de réussite scolaire.

Il faut, ensemble, stopper la casse de l'Éducation Nationale. Il est inadmissible que le ministre propose 1500 postes en moins cette année au CRPE. Cette réduction ne répond ni aux départs en retraites, ni à l'évolution des effectifs et aux nouveaux enjeux que doit relever l'École. De plus, les dernières annonces du gouvernement concernant l'apprentissage junior dès 14 ans (qui remet en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans) et le démantèlement des ZEP juste après la « crise des banlieues », confirment un renoncement sans précédent à faire réussir tous les jeunes.

L'avenir et l'insertion de ces jeunes ne peut passer par le « contrat première embauche » (CPE) qui généralise la

précarité et qui va « maintenir la pression » sur ces nouveaux précaires pour les faire renoncer à leurs droits en matière de salaire, de durée et de conditions de travail. Ce CPE se rajoute aux multiples emplois précaires déjà existants.

Le gouvernement s'obstine dans une politique de l'emploi qui a fait la preuve de son échec : poursuite de la baisse des charges sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois. **Nous disons donc NON à cette politique,** et pour toutes ces raisons, nous continuons à la combattre et à être dans l'action, notamment le 7 février pour le retrait du CPE et le 14 février à Strasbourg pour le retrait de la directive Bolkestein.

Tous ensemble nous pouvons y arriver, Syndiquez-vous au SNUipp.

Cédric TURCO,
Secrétaire départemental Adjoint.



Contre la casse sociale, nous devons être unis

Fonctionnaires : le tour de chauffe



Les fonctionnaires qui manifestaient hier à Toulon entendent poursuivre le mouvement, notamment le 7 février aux côtés des lycéens et des étudiants

Alors que les mauvais coups tombent les uns après les autres, nous avons plus que jamais besoin de mobilisations unitaires et interprofessionnelles. La grève du 4 octobre dernier a donné le tempo à suivre : tous ensemble, dans la rue, pour imposer d'autres choix à un gouvernement aveugle et sourd aux aspirations populaires.

Défendre l'Ecole publique, c'est défendre le service public pour une société plus juste et plus solidaire. Et le SNUipp, au sein de la FSU, entend bien mener toutes les luttes qui s'imposent : dans l'éducation, dans la fonction publique, mais aussi et surtout aux côtés des salariés du public et du privé. Les mobilisations du 2 et du 7 février 2006 sonnent comme un avertissement pour le gouvernement, face auquel il convient de construire un indispensable « tous ensemble ».

● Carte scolaire 2006

● **Le Comité Technique s'est tenu le 30 janvier à l'IA.**
 ● **Décisions connues à l'issue du CDEN du 9 février.**

● La dotation premier degré pour notre académie est de zéro poste. Elle constitue un nouveau record de la dotation la plus faible connue par notre académie. Pour autant, ce n'est pas une surprise puisqu'elle résulte du Budget 2006 que nous avons condamné.

● Les 12 postes pris aux Alpes-Maritimes pour être redéployés dans le Var n'ont pour l'instant pas été utilisés par l'IA, puisque les ouvertures proposées lors du CTPD du 30 janvier sont toutes compensées par des propositions de fermetures (voir ci-contre). Ils constitueraient donc une « réserve de rentrée » pour le mois de septembre. Le SNUipp continue de contester ce redéploiement interne, qui ne permet pas de faire face correctement à la rentrée de septembre prochain dans le Var, tout en détériorant la situation du département voisin.

● Lors du CTPD, le SNUipp a pointé l'importance du taux de chômage dans le Var, l'accroissement démographique qui se poursuit, avec un nombre record de naissance en PACA pour l'année 2003 d'après l'INSEE. C'est dans ce contexte que le SNUipp a participé à la grève du 2 février pour les salaires, pour l'emploi et pour la défense des services publics.

● Concernant la carte scolaire varoise, le SNUipp a rappelé les inquiétudes des collègues au sujet du taux d'encadrement en élémentaire. La baisse des effectifs reste, pour le syndicat, une priorité.

● Au sujet des maternelles, l'accueil des 2 ans « brille » par sa faiblesse : moins de 10 % dans le Var,

avec un taux national ramené de 34,7% à 24,5% en quatre ans, soit une situation pire que celle connue en 1975 : un recul de 30 ans ! Les propositions de l'IA font état de 14 fermetures, contre 7 l'an dernier. Inacceptable !

● Pour ce qui est des ZEP, le dispositif sera seulement centré sur les 3 collèges « ambition réussite » retenus dans le Var. Le SNUipp revendique des moyens supplémentaires pour les élèves en difficulté, alors que l'administration nous propose un redéploiement des moyens ZEP à moyens constants, avec de nouvelles fermetures de classes. C'est aussi vrai pour des écoles non ZEP dont les élèves et les familles sont en grandes difficultés.

● Enfin, le SNUipp a rappelé la poursuite de la grève administrative des directrices et directeurs d'écoles, sans réponse ministérielle recevable depuis 6 ans maintenant. Le SNUipp est revenu à la charge concernant la prise en compte des classes d'adaptation dans le calcul de décharges, le BO 19 du 9 mai 2002 précisant d'ailleurs : « Si la classe d'adaptation ne peut être considérée comme une classe ordinaire de l'école pour l'établissement de la carte scolaire, elle doit, du fait des tâches d'animation et de coordination que requiert son fonctionnement, être prise en compte pour l'attribution des décharges de direction ». Le SNUipp continue de contester la mesure prise en 2004 de ne plus les compter, mesure qui pénalise les directeurs et renforce la difficulté de la fonction.



Signez la carte pétition et renvoyez-la au SNUipp

Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur,
 Notre académie est, en termes de remplissage des structures pédagogiques, 24^{ème} sur 30 pour les collèges, 26^{ème} pour les LP, 30^{ème} pour les lycées. Depuis de nombreuses années, vous ignorez sciemment cet état de fait. Dans le secondaire, vous supprimez 2093 postes en France (56 dans l'académie), 2500 supports de non-titulaires, près de 4000 postes aux concours externes, et 800 aux concours internes. Rien n'est fait pour préserver les conditions d'études des élèves et de travail des personnels enseignants, des vies scolaire, de l'orientation, de l'administration, de service, de santé, et sociaux. Pire encore, vous supprimez les moyens supplémentaires accordés à près de 800 établissements ZEP et sensibles en France (8 dans notre académie). Dans ces conditions, comment l'institution scolaire pourra-t-elle offrir une véritable égalité des chances et relancer la politique d'Éducation prioritaire ? Certainement pas par l'éviction précoce des élèves en difficulté, ni par une offre d'enseignement réduite à un « socle commun » étriqué !

● Pour le premier degré, vous créez nationalement un poste pour 48 élèves, vous supprimez 1575 postes au concours de PE. Dans l'académie, pour la première fois, la dotation 2006 pour les écoles est de 0 poste (-12 pour les Alpes-Maritimes, +12 pour le Var). C'est catastrophique alors que les retards n'ont toujours pas été rattrapés (formation, scolarisation des deux ans, remplacement...).

Vos choix budgétaires et éducatifs tourment le dos aux besoins réels de l'école, et hypothèquent l'avenir de la jeunesse et de la nation. **Nous décrétons l'état d'urgence pour l'École et exigeons une rentrée 2006 placée sous le signe de l'ambition et pour une autre politique éducative pour le pays !**

NOM, Prénom :

Ville :

Signature :

à :

**Monsieur le Recteur
 de l'académie de Nice
 Monsieur le Ministre
 de l'Éducation nationale
 Rectorat de l'académie de Nice
 53, Avenue Cap de Croix
 06181 Nice Cedex 2**

(à remettre à vos sections départementales ou académiques des syndicats de la FSU)

Les mesures proposées par l'IA lors du CTPD du 30 janvier 2006

En maternelle

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ Françoise Dolto FORCALQUEIRET
- ▶ Maternelle GAREOULT
- ▶ Maternelle STE ANASTASIE
- ▶ St Exupery CARQUEIRANNE
- ▶ Toussaint Merle LA SEYNE
- ▶ Le Centre ST MANDRIER
- ▶ Reynier SIX FOURS
- ▶ Maternelle ST ZACHARIE
- ▶ Camille St Saëns TOULON
- ▶ Le Mourillon TOULON
- ▶ Anatole France LA VALETTE
- ▶ La Visitation TOULON (ZEP)
- ▶ La Vernette SANARY
- ▶ Regain ST CYR

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ Lei Pitchoun LE CANNET
- ▶ Les Oeillets TOULON (ZEP)
- ▶ Le Plan du CASTELLET

En primaire

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ R.P.I AGAY (F. Trivière) - Le Dramont
- ▶ Paul Long HYERES

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ La Tour BRIGNOLES
- ▶ ENTRECASTEAUX
- ▶ BRAS
- ▶ Lac MONTAUROUX
- ▶ La Dédrière ST CYR

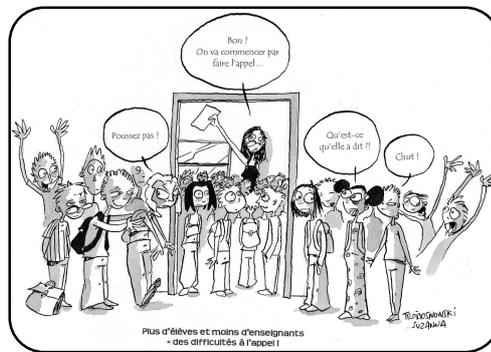
En élémentaire

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ Zunino 2 LA GARDE
- ▶ Marcel Pagnol LE PRADET
- ▶ Frédéric Mistral SOLLIES PONT
- ▶ Jean Jaurès DRAGUIGNAN
- ▶ Aubanel FREJUS (ZEP)
- ▶ Les Chênes FREJUS
- ▶ Jean Giono FREJUS (ZEP)
- ▶ André Malraux LA SEYNE (ZEP)
- ▶ Coste LA SEYNE
- ▶ Jean Giono LA SEYNE (ZEP)
- ▶ Marcel Pagnol LA SEYNE
- ▶ Condorcet SIX FOURS
- ▶ Marcel Dodero SIX FOURS
- ▶ Centre ROQUEBRUNE
- ▶ Les Moulins TOULON
- ▶ Saint Roch TOULON
- ▶ Port Marchand TOULON
- ▶ Marcel Pagnol LA VALETTE
- ▶ Brunet 1 TOULON
- ▶ Les Remparts TOULON (ZEP)
- ▶ Octave Maurel BANDOL
- ▶ Les Picotières SANARY

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ Jules Ferry CARCES
- ▶ Blaise Pascal NEOULES
- ▶ Élémentaire TOURVES
- ▶ Élémentaire BESSE/ISSOLE
- ▶ René Char LE LUC
- ▶ Jean Jaurès LES ARCS
- ▶ Carbonnel VIDAUBAN
- ▶ Jean Jaurès ST MAXIMIN
- ▶ Élémentaire VARAGES
- ▶ Plan Castellet CASTELLET



Plus d'élèves et moins d'enseignants = des difficultés à l'appel !

Autres mesures

OUVERTURES PROPOSEES

- ▶ Adapt. à Flassans.
- ▶ LA SEYNE/FREJUS/TOULON : 3 postes « mission réussite » en ZEP.
- ▶ CLIS 1 à l'EEPU Siméon Fabre.
- ▶ CRI sur le secteur de St Paul.
- ▶ Psy TOULON 2 et 3.
- ▶ CRI TOULON 2 et 3.
- ▶ Conseiller péda. adjoint IEN AIS
- ▶ poste B dans l'Est Var.
- ▶ 17 postes d'enseignants référents dont 0,5 consacré aux dossiers SEGPA.
- ▶ Rééducateur à EEPU Carcès.
- ▶ Rééducateur Le Rialet Cogolin.
- ▶ 6 postes de remplaçant.

FERMETURES PROPOSEES

- ▶ CLIS B Font Pré Toulon.
- ▶ Psychologue VAR AIS.
- ▶ Demi décharge de formation AIS.
- ▶ 16 postes de secrétaires CCPE.
- ▶ 1 poste CCSD.
- ▶ 2 postes de rééducateurs La Seyne.

TRANSFORMATIONS PROPOSEES

- ▶ 4 adjoints en fléchés langue vivante : St Aygulf (anglais), Les Arcs (anglais), Le Cannet (Allemand) et Jaurès Le Luc (allemand).
- ▶ 1 adjoint en fléché anglais dans une des écoles suivantes : EEPU Fontvieille à Cogolin, EEPU Cavalaire ou EEPU la Bouverie à Roquebrune / Argens.
- ▶ Transformation de la classe d'initiation des Remparts en poste CRI pour les Remparts et Longepierre Toulon.
- ▶ Transfert du poste de psy de EMPU Montferrat vers EEPU Callas.
- ▶ Création d'une école primaire dans le quartier de Bellevue à Fréjus avec transfert des 5 classes de EMPU Montessori fermée en septembre.
- ▶ Création de l'École primaire du Rialet à Cogolin avec transferts de 7 classes.
- ▶ Transfert d'une classe de EMPU J.Brel Draguignan vers EMPU Les Écureuils.
- ▶ Transfert des 3 classes de l'EMPU Les Picotières Sanary (fermeture de l'école) vers l'EMPU Portissol.
- ▶ Transfert d'une classe de EEPU J. Ferry vers EEPU F.Fabié à la Valette.
- ▶ Transformation de 3 postes d'adjoints en postes d'IMF : EMPU Sandro au Pradet, EEPU Zunino 2 et EEPU J. Aicard à La Crau.



Situations étudiées à la demande du SNUipp



MATERNELLES Grand Chêne ROCBARON, Zunino LA GARDE, V. Hugo LA SEYNE, Micoccouliers LE MUY, R. Char et J. Moulin LE LUC, Sandro SALERNES, LA MOTTE.

PRIMAIRES MONTFORT ET ESPARRON.

ELEMENTAIRES Jaures 1 et 2 BRIGNOLES, Giono BRIGNOLES, TOURVES, V. Hugo LA SEYNE, Clément ST MANDRIER, L. Carpe RIANES, J. Aicard POURRIERES, Pont de Suve TOULON, E. Renan TOULON, Grands Prés FLASSANS, CROIX VALMER.

AIS AUTRES MESURES Elem J. Zay LA SEYNE, Mat Semard LA SEYNE, Prim COMPS, BELGENTIER, Elem Fort Rouge TOULON.

SPECIAL MOUVEMENT 2006

C'est parti !

La circulaire Mouvement 2006 est envoyée par l'IA dans les écoles et les inspections (voir ci contre). Elle est composée de la circulaire proprement dite, d'une notice explicative de participation, d'annexes (formulaires de demande de postes spécifiques, de priorité, info sur les vœux liés, fiche d'aide à la saisie).

1/ LA SAISIE DES VŒUX (par internet)

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du **lundi 27 février 2006 au lundi 13 mars 2006 à 16h30.**

46 vœux sont possibles, sans obligation de formuler des vœux de regroupements de communes.

- ▶ Depuis le site de l'IA (www.ac-nice.fr/ia83), cliquer sur le bouton I-PROF
- ▶ S'identifier avec son compte utilisateur et son mot de passe.
- ▶ Choisir rubrique « les services » puis cliquer sur le lien SIAM et suivre les indications.

Ce service permet de suivre le calendrier des opérations du mouvement, de consulter les postes parus au Mouvement, de saisir les vœux, de les supprimer ou de les modifier durant la période de saisie.

2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'administration envoie un accusé/réception dans la boîte I-Prof de chaque participant (onglet courrier), ainsi qu'un courrier postal permettant de visualiser les éléments du barème.

S'il y a des erreurs dans les éléments du barème, il faudra renvoyer l'accusé de réception corrigé à l'IA, **avant le 30 mars 2006 à 16h30.**

Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. Jusqu'à cette date, **vous pouvez annuler un vœu ou votre participation au Mouvement** (pour les collègues nommés à Titre Définitif).

3/ RESULTATS (Mouvement Principal)

CAPD prévue Jeudi 18 Mai 2006. Permanence téléphonique au SNUipp.

4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé dès le 19 mai. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux par retour de COURRIER. Les résultats de cet appel seront connus après un groupe de travail début juin. Téléphonnez au SNUipp !

5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Nouvelle saisie des vœux fin mai/début juin, qui ne concerne que les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal. Une nouvelle circulaire de l'IA sera publiée. Les élu(e)s du SNUipp tiendront une nouvelle série de permanences.

Lors de cette phase, obligation de saisir 8 vœux de regroupements de communes adj. élémentaire et/ou maternelle parmi les 46 vœux. Les vœux de secteurs, communes, et regroupements de communes sont vivement conseillés.

Résultats connus lors de la CAPD prévue mardi 27 juin 2006.

6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD de fin août. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

Les affectations TRS 2006/07 seront connues lors d'un groupe de travail prévu fin juin.

Conseils

- ✓ Préparez votre liste de vœux à l'aide de la fiche fournie par l'IA.
- ✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.
- ✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.
- ✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription. Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

A PROPOS DES REGROUPEMENTS

✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.

Chacun devra vérifier attentivement son document.

✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
 - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
 - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, il participe obligatoirement au Mouvement complémentaire.
 - ▶ S'il n'obtient aucun de ses vœux (2ème saisie) dans le Mouvement complémentaire, un poste lui sera attribué d'office à titre provisoire pour l'année.

SPECIAL MOUVEMENT 2006

QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement :**

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

Permanences Mouvement du SNUipp

Lundi 27 février

■ TOULON Élémentaire Rodeilhac de 17h à 18h

Mardi 28 février

■ LA SEYNE IUFM de 12h à 13h
■ LA VALETTE siège du SNUipp de 17h à 18h

Mercredi 1er mars

■ DRAGUIGNAN IUFM de 10h à 12h
■ LA VALETTE siège du SNUipp de 9h à 12h

Judi 2 mars

■ BRIGNOLES Élémentaire Jaurès 1 de 17h à 18h

Vendredi 3 mars

■ LA SEYNE Maternelle Jean Zay de 17h à 18h

Mardi 7 mars

■ HYERES Élémentaire des Îles d'Or de 17h à 18h
■ FREJUS Élémentaire H. Fabre de 17h15 à 18h30

Mercredi 8 mars

■ LA VALETTE siège du SNUipp de 9h à 12h

Vendredi 10 mars

■ DRAGUIGNAN Bourse du travail de 17h15 à 18h30

Lundi 13 mars

■ LA VALETTE siège du SNUipp de 12h à 13h

Quel barème Mouvement ?

Ancienneté + Note + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.05.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

Divisée par deux au delà de 10 ans

1/2 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour avec un **maximum de 20 points** (soit 30 ans).

- **Note (dernière note obtenue avant le 31.12.05)**

Pour les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 2 ans, un correctif de 0.5 point tous les 2 ans sans inspection est appliqué, sans toutefois pouvoir dépasser la note plafond de l'échelon.

Pour les sortants d'IUFM, c'est la note plancher du 2ème échelon (10) majorée d'une fraction de points correspondant au rang du concours d'entrée, sauf pour les LCPE (la note reste 10, mais l'AGS est différente).

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5. Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2005 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

Ces bonifications sont cumulables.

Correctif ré-actualisé : le SNUipp entendu

Lors du groupe de travail du 28 novembre dernier (voir bulletin de décembre), le SNUipp avait demandé une ré-actualisation de la grille du correctif. C'est désormais chose faite, avec la révision à la hausse des plafonds des échelons 10 et 11.

Grille varoise pour le correctif de la note (maxi 4,5)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15,5	16
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	18,5	19

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 6).

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants d'IUFM** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes),
- **Mise en place de deux phases distinctes** du mouvement avec deux saisies différentes,
- **Suppression de l'obligation des vœux de circonscriptions** dans la première phase.
- **Ré-actualisation de la grille** du correctif en 2006 .

La circulaire par internet

Lors de la CAPD du 26 janvier, le SNUipp a ré-affirmé son opposition à l'arrêt de l'envoi par courrier aux écoles de la totalité de la circulaire Mouvement. En effet, pour des raisons de restrictions budgétaires, l'indispensable annexe comprenant les codes sera envoyée uniquement par internet.

Tous les documents papiers seront bien sûr disponibles lors des permanences Mouvement du SNUipp.

FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2006



**SNUipp
FSU**

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Poste actuel : Titre définitif ou titre provisoire

Code école : 083

Nom de l'école : _____

Commune : _____

Fonction : _____



Ne rien inscrire dans ce
cadre

Éléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2005 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19
Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le 19

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....
CONGE PARENTAL du.....au.....
CLM ou CLD du.....au.....
Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....
Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection : (donner les 3 plus récentes)

Le Note :
Le Note :
Le Note :

Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 31.12.04)
Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

Echelon avant le 31.12.2005 :

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste
actuel :

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification
(liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :
.....

■Grade : Instit ou Prof d'école

■Titres : CAFIMF, DEPS, DESS,
CAPSAIS, CAPA-SH (indiquer
l'option) : obtenu le.....

■Liste d'aptitude 2004 / 2005 / 2006 :

- direction 2 classes et plus
- école annexe
- direction spécialisée

Temps partiel

Demandez-vous un temps partiel pour
l'année scolaire 2006/2007 ?

OUI ou NON

Voeux

Vérifiez les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie
de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur
ce document) en donnant les précisions
que vous jugez utiles.

⇒ Avez-vous fait des voeux liés ?

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom :

Pour quels postes ?

⇒ Avez-vous demandé une
priorité ?

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Enfant handicapé ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

CAPD du 26 janvier

Liste d'aptitude directeurs, DDEAS, DEPS et questions diverses

Après avoir exprimé son opposition au principe de la liste d'aptitude direction d'école, le SNUipp a mis en évidence le lien entre l'absence de direction en stage DDEAS faute de postes disponibles pour l'année à venir et les choix politiques du gouvernement qui poussent certains collègues à retarder leur départ en retraite. Le SNUipp a demandé que cette enveloppe budgétaire soit réinjectée sur les futurs départs en stages CAPA-SH. Il a aussi mis l'accent sur les inquiétudes des collègues spécialisés quant à la mise en place de la loi de février 2005, notamment des secrétaires de CCPE.

Il a enfin rappelé que la FSU a décrété l'état d'urgence pour l'École dans notre académie, et a lancé une vaste campagne de pétition à ce sujet.

Concernant les départs en stages DEPS (psy scolaire), le SNUipp a demandé le départ en formation des trois collègues remplissant les conditions requises, contre les deux propositions de l'IA. Ce dernier a proposé de reconsidérer les postes de psychologues susceptibles d'être vacants et d'envisager un troisième départ.

Les questions diverses ont permis d'aborder deux sujets importants :

Le mouvement : l'IA nous a informé que pour des raisons de restrictions budgétaires, il n'adresserait aux écoles par voie postale que la circulaire et la notice explicative. Le document des postes (codes à saisir) serait envoyé à chaque IEN, et disponible sur le site de l'IA. Le SNUipp a insisté pour que le document papier soit envoyé aux écoles, comme l'année dernière, en rappelant les problèmes de connexions internet de bon nombre d'écoles, les dysfonctionnements du serveur I.PROF, la grève administrative, et a insisté sur l'importance de cette opération qui engage les collègues pour une année entière.

Les secrétaires de CCPE : la transformation des postes de CCPE en « enseignants-référents » suscite des inquiétudes. Le SNUipp a demandé que les CCPE puissent bénéficier d'une priorité pour le Mouvement.

Prochaine CAPD : mi-mars, pour les candidatures CAPA-SH

Liste d'Aptitude Direction d'École 2 classes et plus - Année 2006

Vous trouverez
ci-dessous les noms des
71 collègues retenus,
après la CAPD du 26
janvier 2006.



ABELLO Karine	GUILLOUCHE Nolwenn
ABELSADOR Sophie	GUIOL Christine
AMET Dominique	HECHO Danièle
ATRON Laurent	JEANNOT Renée
BARBARAT Michèle	KOESSLER Nicolas
BAU Sylvia	LARUELLE Sophie
BERENGUIER Anne Marie	LE BOTE Philippe
BERTIN Joëlle	LECOCQ Françoise
BLANCHON Elisabeth	LERAY Anne
BORG Marc	LE ROUX Jean François
BOURDIN Cécile	LICATESI Sandra
BRIAM Anne	MANDON Gilberte
BUYSSCHAERT Christine	MAZUEL Christian
CAMPAGNA Sylvie	MELAN Evelyne
CAMPILLO Christian	MONTES Jean-Luc
CARSTENS-BIDEGARAY B.	PIEDELIEVRE Mickaël
CATOIRE HUC Pascale	PENNACHIO CHRISTIAN
CHARLEUX Martine	PERRIN Véronique
CHARVET Céline	PRUDON Bernard
CHEMINAUD David	PUCCI D AMORE M-C
CLAPIER Annie	REEBER Pierre-Henri
COLLIN Gildas	RONDEAU Nadège
COUMOUL Christiane	ROUVIER Isabelle
CROCE Cécile	SADOUN Mohamed
DANDLO Sylvie	SANTOLARIA Christophe
DENIS Françoise	SCHWANDER Anne Marie
DE FRANCESCO J-C	SIBRA Chantal
FAVRELLE Gislaine	TORNATO Karine
FERNANDEZ Stéphane	TOUVIER André
FONDECAVE Anne Laure	VANDEWALLE Claire
FRENAY Lysiane	VANHIERDE Céline
GALINDO Jean Marc	VERNALE Marie-Paule
GAGNEPAIN Vincent	VICTOR Catherine
GALVEZ CULMINE Valérie	VIDAL Corinne
GOUX Jean Marc	YOUNES Ali
GUILLEMETTE Sonia	

Audience à l'IA sur l'ISSR et les frais de déplacement.

Dans le cadre de la semaine d'action unitaire « On roule pour l'école », une AG s'est tenue le 25 janvier 2006 à Toulon, suivie d'une audience auprès de l'IA.

La délégation a évoqué l'insuffisance des remboursements de frais de déplacements pour tous les personnels itinérants (psy, maîtres E et G, Conseillers Pédagogiques...). Le plus souvent, ces enseignants doivent payer leurs nombreux déplacements professionnels sur leurs fonds propres, ce qui est inadmissible.

L'IA nous a répondu que les crédits alloués à ces remboursements n'avaient pas été diminués depuis trois ans. Ils n'ont toutefois pas été augmentés, et ne prennent donc pas en compte d'une part l'augmentation des prix de l'essence, et d'autre part le fait que ces personnels sont amenés à se déplacer de plus.

La délégation a demandé que les montants des enveloppes attribuées à chaque IEN pour les remboursements au sein de leur circonscription soient communiqués aux représentants des personnels, dans un souci de clarté.

L'IA a également évoqué (avec prudence) la possibilité d'accroître l'enveloppe

consacrée aux frais de déplacement en utilisant des crédits consacrés à la masse salariale (par le jeu de la fameuse fongibilité asymétrique mise en place par la LOLF, qui permet à l'administration d'embaucher moins pour rembourser les frais de déplacements). La délégation a qualifié cette alternative de politique du pire, et a rappelé que la gestion actuelle de l'Éducation Nationale, avec pour seul objectif la réduction des budgets, ne pouvait en aucun cas favoriser les collègues, les élèves, et le Service Public d'Éducation.

Le problème de l'insuffisance des remboursements reste donc entier. Si, actuellement, la plupart des collègues font le choix de continuer à travailler dans toutes les écoles de leur secteur sans être remboursés, certains commencent à refuser ces déplacements.

Concernant l'ISSR, au vu de certaines modifications survenues dans d'autres départements, la délégation a rappelé que

cette ISSR, qui couvre à la fois la difficulté de la fonction de remplacement, et les frais de déplacement, était un gage de qualité, car elle permettait d'avoir sur ces postes difficiles des enseignants chevronnés. Si, pour l'heure, aucun changement n'est à prévoir, l'IA nous a informé que cela risquait d'évoluer pour les TRS. Ces personnels, qui touchent actuellement l'ISSR, pourraient, dans l'avenir, ne toucher plus qu'une indemnité de déplacement, inférieure à l'ISSR (le prétexte étant que les TRS sont à l'année sur les mêmes postes : ils ne connaissent donc pas la même difficulté que les TMB ou les ZIL qui changent de classe régulièrement).

Sur ces points, n'hésitez pas à contacter le SNUipp pour faire part de tout retard de paiement ou de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.



Formation continue en Mars

Résultats du groupe de travail du 31 janvier à l'IA.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'une fois encore, de nombreux enseignants étaient exclus de cette Formation Continue, qui constitue pourtant un droit : les TRS, les TMB et TM ZIL, et les personnels de l'AIS. Le SNUipp-FSU revendique la Formation Continue pour tous.

Par ailleurs, l'IA-IEN s'est déclaré attentif aux situations difficiles que certains stagiaires d'IUFM avaient rencontré durant les stages du mois de janvier. Les IEN seront consultés afin que ces situations (stagiaires seuls dans les écoles, problèmes de décrochage...) ne se reproduisent plus.

Voici la liste des personnes retenues pour les stages de Formation Continue qui se dérouleront du 6 mars au 24 mars 2006.

Candidatures retenues pour les stages de F.C. du 6 au 24 mars

Stage 05D0830014 – Math – Organiser l'apprentissage des maths en maternelle.

BOSQUET	Gérard	LORIOU	Couret	Isabelle
BRESSON	Laurence	LOUIS		Céline
COTTENET	Caroline	NICOLAI		Lydie
DEL PERUGIA	Brigitte	NOUVEAU		Eline
DESMULIE	Valérie	PEREZ CAREL		Mariette
DUBLINEAU	Viridiana	RAPA		Catherine
FAUCHEUX	Magali	SEGURA		M Jeanne
FROC	Evelyne	SERVANT		Sandrine
LANGLADE	Cécile	THIBULT		Audrey
LONG	Corinne			

Stage 05D0830012 – Maîtrise de la langue et musique - Paroles, musique et poésie.

AYAKATSIKAS	Vanessa	LASNE		Agnès
BELISSON	Nathalie	LOUICHON		Christine
BINOIS	Myriam	LOVIGHI		Sophia
BRIERE	J Philippe	MORALES		Sylvie
FICOT STEINER	Isabelle	NIELOUD		Philippe
GRANGEON	Nathalie	SEGUIN		Olivier
GUIGNARD	Sarah	SION		Sylviane
GUILLET	Stéphanie	VALERS		Christine
JOLY	Michele	VIGNERON		Sylvie
LAFFONT	Florence			

Stage 05D083009 Maîtrise de la langue – Installer un rapport à l'écrit favorable.

AGIUS	Patricia	GALIGNE		Sylvie
ALBERTELLI	Sylvie	GERBET		Chantal
ANNEBICQUE	Magali	JOLY		Josiane
BRODIN	Isabelle	JUAN		Florence
BUCHERON	Sandra	LAMBERT		Anne
CHAPUIS	Sandra	LAVENIR		Marie
CORDAS	Claire	MASSINES		Valérie
DAUZAT	Dominique	PAIR		Astrid
DUCAUD	Emilie	RANSINANGUE		Maud

Stage 05D0830067 – Educ Environnement Pour un développement durable.

BONETTO	J Luc	GRISOUL		Florence
DAUBERCIES	Frédéric	GUIMARD		Julien
DEHAIES M	Christine	MAGNONI		Michèle
DELPY	Jean	MENDEZ		Annie
DORI	Céline	MORENA		Sylvie
DRIEU	Martine	RANVIER		Céline
ESPEROU	A Marie	ROFFINELLA		Annie
GALLO	Corinne	RUBIS		Valérie
GRECH	J Michel	SALMERON		Monique
GRECH	Florence	VENET		Michele

Stage 05D0830070 – Éducation responsabilité – Prévention de la violence en milieu scolaire.

AMET	M Christine	LEBRETON		Béatrice
BIGOT	Agnès	MARTI		Sophie
CAILLAUD	Joël	MELVINI SCRIVANO		Idelette
CHARONNET	Murielle	ROSATI		Carine
DIEBOLD	Caroline	TAMBURINI		Katia
GIRARD	Emmanuelle	THOURET		Karine
GONDRAN	Florence	TUCHAGUES		Edith
HAJOST	Pascale	VERGELY		Anne
KABACHE	Samia	VOLTZ		Gisèle

Stage 05D0830068 – Educ responsabilité – De la séquence EPS à la rencontre USEP.

ARQUILLIERE	Eric	GANGLOFF		Nadia
BEY	Corinne	HUTEAU		Max
CORVEZ	Fabienne	JACQUET		Sandrine
CUISSET	Cécile	LEYNAUD		Xavier
DAVID	Margarita	MOUTY		Karine
DECAYEUX	Isabelle	OBERKIRCH		Delphine
DENEUCHATEL	Richard	RIZZO		J François
DUHAMEL	Thierry	SANCHEZ		Georges
ESTORNEL	Hélène	SEROUILLOU		Pascale

Stage 05D0830017 – Sciences et techno – Rénovation enseignement sciences techno

BOIRIE	Geneviève	MARTOS		Nadine
BOUDILLON	Sophie	MATUSIAK		Monique
BROCAL	Dominique	PEPERS		Sylvie
BUFFETAUD	Laurent	PERLIE		Christiane
CATTAUX	Christine	ROUBAUD		Valérie
ERMACORA	Sophie	SCHILTZ		Virginie
FIGUIERE	Christel	THION		Sandrine
GRAS	Sophie	TOUSSAN		Chantal
LE DERF	Nathalie	VINCENT		Marianne
LOPEZ	Agnès			

Stage 05D0830026 – Développement éducation artistique – Danse et arts visuels.

BILLON GALLAND	Claude	LOUSEGHEANIAN		Céline
BATUT	Justine	MAGNER KULIFAJ		Sandrine
CALDEI	Christine	MARTIN		A Marie
CHARLEUX	M Claude	MEINNEMARE		Mathilde
CORRE	Bénédicte	MEYER		Michel
DUREAULT	Anne	MICHEL		M Christine
DURY	Chantal	ROHMER		M Hélène
HELLIN	Isabelle	TOCQUEVILLE		Julie
HERNANDEZ	Carine	VALETTE		Adeline
LESVEQUE	Carine	WILLAUME		Edith

Pentecôte

Le SNUipp a envoyé dans les écoles un courrier à adresser au ministre et à l'IEN concernant la journée de rattrapage. Ce texte rappelle que nos réunions, concertations, préparations de projets et autres, nous font déjà largement dépasser les horaires réglementaires. Les 6 heures imposées sont donc DÉJÀ ASSURÉES.

Cette lettre est disponible sur le site internet du syndicat. N'oubliez pas de faire parvenir une copie au SNUipp.

Intégration PE

Les inscriptions pour la liste d'aptitude se clôtureront le 12 février. Sur le serveur I-PROF, choisir le bouton SIAP.



Dans la manif toulonnaise du 2 février

Retenues de grève

Le SNUipp est intervenu auprès de l'IA concernant les prélèvements des grèves de mars et mai 2005, qui seront effectués sur les salaires de février et mars 2006 : ces prélèvements seront bien calculés sur la base des salaires de mars et mai 2005.

Contre le racisme

Comme chaque année, la FSU, membre du Carrefour Laïque, est partie prenante de la semaine nationale d'éducation contre le racisme. Contactez le SNUipp pour informer et être informé des initiatives prévues dans les écoles, ou vous procurer du matériel pédagogique



C'est décidé, je me syndique au SNUipp !

